



Qualité de l'Air Intérieur à l'Ecole de Clermont-le-fort



Les enfants passent quotidiennement 25 à 40% de leur temps en classe et parce que la qualité de l'air qu'ils respirent notamment à l'école est primordiale pour leur santé, la réglementation oblige depuis 2018, à une surveillance de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments accueillant les écoles élémentaires notamment.

Soleval, (Agence locale de l'énergie et du climat) est intervenu en décembre 2018 à l'école, après la fin des travaux, pour évaluer la qualité de l'air, mais aussi les bonnes pratiques : choix des produits d'entretien et du mobilier, conception et entretien des systèmes de filtration, ventilation et extraction de l'air, sensibilisation des occupants.

Un plan d'action a été produit et est affiché en mairie et à l'école. Vous pouvez aussi [le consulter ici](#).